En ce qui concerne les négociations, d'importantes divergences subsistent; elles tiennent essentiellement aux différentes interprétations qui sont données aux concepts de démocratie, d'égalité, de règle de la majorité, de constitution, voire même de justice. Mais il semble qu'il y ait de part et d'autre une conviction profonde que l'engagement commun visant à rechercher un règlement pacifique l'emportera en fin de compte, et que tous les Sud-Africains seront les vainqueurs.

Il y a lieu pour tous de se réjouir de ce qui s'est passé récemment en Namibie. La transition tant attendue de ce pays vers l'indépendance est la démonstration probante pour les Sud-Africains qu'un changement fondamental peut survenir grâce à une solution négociée et à un processus pacifique et démocratique. La constitution adoptée à l'unanimité par la Namibie est exemplaire en ce qu'elle institutionnalise les droits de la personne et une véritable démocratie. Le rapatriement des exilés et réfugiés namibiens, dès que l'amnistie et les modifications législatives nécessaires furent décrétées, a été un modèle de franche coopération entre la communauté internationale et les groupes namibiens concernés, modèle qui je l'espère pourra bientôt être repris pour les Sud-Africains. Je suis particulièrement heureux que le ministre des Affaires étrangères, M. Gurirab, participe à cette réunion afin de nous faire profiter de la perspective particulière d'un Namibien sur les questions de notre ordre du jour.

Compte tenu de la situation nouvelle qui est celle de l'Afrique du Sud, quel doit être le rôle du Comité des ministres des Affaires étrangères, voire de la communauté internationale dans son ensemble?

Je crois que même si nous tournons la page sur des décennies marquées par l'impasse en matière d'apartheid, la période de transition qui s'amorce présentera des défis encore plus grands. La nouvelle situation impose plus que jamais à ce Comité la responsabilité de continuer d'assumer son rôle de chef de file.

Ce comité doit continuer d'agir comme catalyseur dans chacun des domaines d'intervention qui lui avaient été attribués au moment de la réunion des chefs du Commonwealth tenue à Vancouver en 1987. Ce mandat a d'ailleurs été confirmé en octobre dernier à Kuala Lumpur. Il importe que notre travail produise un effet sur les autres membres de la communauté internationale. Notre réunion est la première grande réunion internationale sur l'Afrique du Sud organisée depuis les importants "entretiens sur les pourparlers". En participant au travail d'analyse de ce qui a été changé et de ce qui reste à changer, et en déterminant de quelles façons le Commonwealth peut appuyer un règlement pacifique et négocié, nous serons en mesure d'exercer notre action sur les autres et sur l'Afrique du Sud.